

Bienvenue !

Notre mission est d'aider les entrepreneurs à tirer le meilleur parti de la puissance du digital, en la combinant à la qualité d'une relation humaine, locale et personnalisée.



CRÉATION
DE SITES WEB



RÉFÉRENCEMENT



PHOTOS ET VIDÉOS
PROFESSIONNELLES



APPLI MOBILES



ENSEMBLE,
DONNONS UN VISAGE
À INTERNET

Client : SMART POWER SIMULATION

Conseiller : Julia LEMAITRE

BON DE COMMANDE

Valant contrat de prestation et de location d'une solution logicielle

Conditions particulières

N° de contrat : FRES02236

Date : 04/02/2021 Lieu : MIRABEL Votre conseiller : jlemaitre

DURÉE D'ENGAGEMENT

Renouvellement : Ce contrat annule et remplace le contrat N° _____ actuellement en vigueur

12 MOIS 24 MOIS 48 MOIS

IDENTIFICATION CLIENT

Dénomination sociale / Nom : SMART POWER SIMULATION Siren/Siret (obligatoire) : 81834536500014

Si Auto Entrepreneur (obligatoire) : Date de naissance :/...../..... et Lieu de naissance :

Adresse : 640 Route De Borde Freyche Ville : MIRABEL Code postal : 82440

Tél : Mobile : 0611877909 E-mail : xavier@spsimulation.com

PACK SÉLECTIONNÉ : Pack Expert

Site vitrine e-Commerce Catalogue Autre Hébergeur

Produits

Conditions financières

SITE INTERNET

| | | FRAIS DE MISE EN SERVICE | MAINTENANCE & SERVICES / MOIS |
|--|---|----------------------------|-------------------------------|
| Mails pro : | <input checked="" type="checkbox"/> Site Internet 5 pages | 960.00 € | 60.00 € |
| 1 .contact@.....@ndd | Options Site/communication/support | € | € |
| 2@ndd | | € | € |
| 3@ndd | | € | € |
| 4@ndd | | € | € |
| 5@ndd | | € | € |
| NDD <input checked="" type="checkbox"/> Achat : spsimulation.fr | | SOUS TOTAL 960.00 € | 60.00 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transfert : spsimulation.com | | REMISE 480.00 € | 30.00 € |
| <input type="checkbox"/> Autre Hébergeur : | | TOTAL 480.00 € | 30.00 € |

TRAFIC

Visites Garanties

| | | FRAIS DE MISE EN SERVICE | BUDGET MENSUEL |
|---|--------------------------|----------------------------|----------------|
| Activité : EQUIPEMENTS ESSAIS ELECTRONIQUES | NB de visites moy/mois : | | |
| Zone de chalandise : Toulouse Paris Lyon Grenoble | 200 | € | € |
| Achat d'espace | | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Adwords <input type="checkbox"/> Remarketing <input type="checkbox"/> Facebook <input type="checkbox"/> Instagram <input type="checkbox"/> Waze | | 0.00 € | 200.00 € |
| <input type="checkbox"/> Adwords <input type="checkbox"/> Remarketing <input type="checkbox"/> Facebook <input type="checkbox"/> Instagram <input type="checkbox"/> Waze | | € | € |
| <input type="checkbox"/> Adwords <input type="checkbox"/> Remarketing <input type="checkbox"/> Facebook <input type="checkbox"/> Instagram <input type="checkbox"/> Waze | | € | € |
| <input type="checkbox"/> Adwords <input type="checkbox"/> Remarketing <input type="checkbox"/> Facebook <input type="checkbox"/> Instagram <input type="checkbox"/> Waze | | € | € |
| Seo <input checked="" type="checkbox"/> Local <input type="checkbox"/> National | | 960.00 € | 200.00 € |
| | | SOUS TOTAL 960.00 € | 400.00 € |
| | | REMISE 480.00 € | 100.00 € |
| | | TOTAL 480.00 € | 300.00 € |

Pages Jaunes

| | |
|---|-----------------|
| Inserions Pages Jaunes : | € HT/AN |
| Remise Pages Jaunes : | € HT/AN |
| Total Pages Jaunes : | € HT/AN |
| TVA : | € |
| Total Pages Jaunes : | € TTC/AN |
| | € HT/MOIS |
| Durée et modalités de règlement* | |
| *Rappel : Le montant « Total Pages Jaunes » est facturé directement par Pages Jaunes. Des modifications pourront être apportées à votre commande Pages Jaunes à réception de votre récapitulatif de commande. | |

Le Client reconnaît avoir reçu un formulaire de rétractation lors de la signature du Contrat, lui permettant de disposer d'un délai de rétractation de 14 jours suivant la signature du Contrat (art. 6.1 des CGPS). Le Client déclare avoir pris connaissance, reçu et approuvé les termes de l'ensemble des documents contractuels (art. 1.2 des CGPS) et notamment des Conditions Générales de Prestations de Services et les Conditions Générales de Location de la Solution Logicielle. Il atteste que le Contrat entre dans le champ de son activité principale et est souscrit pour les besoins de cette dernière. Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le Client au titre du Contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes. Le Client accepte la collecte et le traitement de ses données dans le cadre de la réalisation de son Contrat (conformément au règlement général sur la protection des données). Il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données à tout moment, tant que cela n'empêche pas la bonne réalisation du Contrat

Représenté par : XAVIER VIALLEVIEILLE

En qualité de : Gerant

| Total | FRAIS DE MISE EN SERVICE | MAINTENANCE & SERVICES / MOIS |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|
| TOTAL HT | 960.00 € | 330.00 € |
| REMISE | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL HT | 960.00 € | 330.00 € |
| TVA | 192.00 € | 66.00 € |
| TOTAL TTC | 1152.00 € | 396.00 € |
| Modalités de paiement | | |
| TOTAL | 1.152.00 € | 396.00 € |

Réglé par : chèque(s) prélèvement(s)
dans les conditions prévues à l'article 4.2 des CGPS figurant au verso.
Le Client accepte dès à présent que le contrat de location de la Solution Logicielle puisse faire l'objet d'une cession à un Bailleur

LINKEO.COM :

DocuSigned by :

Indovic Jaffrès
FA4C584C09AA456...

DS
XU
SION 6.13

DocuSigned by :

XAVIER VIALLEVIEILLE
F493D37CA056404...

L'acteur désigné ci-contre :
SMART POWER SIMULATION

Représenté par M. **XAVIER VIALLEVILLE**
 Agissant en qualité de mandant (ci-après « le Mandant »), donne, par la présente attestation, mandat écrit à Linkeo.com – 23 rue des Grands Augustins, 75006 Paris d'avoir à effectuer, au nom et pour mon compte, et dans les conditions ci-dessous précisées, les démarches suivantes :

- Résiliation du contrat d'hébergement
- Transfert, gestion et délégation des noms de domaine suivants vers la société Linkeo.com :

Achat d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne du groupe **Pages Jaunes – Immeuble Citylights - Tours du Pont de Sèvres - 204, Rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt**, incluant signature des commandes et ordres d'insertion, suivi de l'exécution des commandes, ceci pour les éditions couvertes par la durée du Contrat. Il est précisé que le règlement de la facture Pages Jaunes s'effectue directement par l'annonceur auprès des Pages Jaunes. En tout état de cause, le mandant reste responsable du paiement envers les Pages Jaunes. De plus, Linkeo n'a pas, au titre du présent mandat, l'obligation de passer commande, chaque année et/ou pour chaque édition, auprès de Pages Jaunes ; le mandat n'emportant aucune obligation à ce titre ce que le Mandant accepte, sauf instruction écrite inverse du Mandant. Le Mandant et Linkeo s'accorderont chaque année sur le nombre et la nature des achats à effectuer, au regard du plan de communication globale du Mandant.

Achat d'espaces publicitaires dans les moteurs de recherche, annuaires et réseaux sociaux pour la durée du Contrat. Linkeo n'a pas, au titre du présent mandat, l'obligation de passer commande mais en a le droit si cela fait partie de la commande.

Utilisation des données personnelles en vue de création et d'enrichissement des solutions faisant partie du contrat.

Le soussigné déclare formellement avoir les pouvoirs nécessaires pour engager l'entreprise ci-dessus désignée et avoir reçu un double de l'attestation de mandat et du présent bon de commande. Il reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente au dos et avoir été informé que la démarche commerciale de Linkeo.com est parfaitement indépendante de celle des Pages Jaunes et déclare qu'en aucun cas le commercial ne s'est présenté comme faisant partie des forces de vente Pages Jaunes.

Signature et cachet de l'entreprise :



Fait à : **MIRABEL**

Le **04/02/2021**

Valable pour une durée de
 12 mois 24 mois 48 mois
 À date de signature



LINKEO.COM - www.linkeo.com
 23 rue des Grands Augustins, 75006 Paris
 S.A au capital de 700 000 € - RCS 430 106 278
 Tél : 09 72 67 01 67 - Fax : 01 42 60 90 11

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICE

Article 1 - Champ d'application - Objet

1.1 - Linkeo.com – SA au capital de 700.000 €, dont le siège social est au 23 rue des Grands Augustins 75006 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 430 106 278 – est une agence de communication sur internet qui propose des services à destination des professionnels pour les besoins de leur activité et plus particulièrement, pour développer leur activité et accroître leur visibilité sur internet. Linkeo.com facilite et démocratise l'accès à ses prestations en proposant à ses clients des facilités de paiement et différentes durées de contrat, allant de 12 à 48 mois.

1.2 - Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services de Linkeo.com (ci-après « **CGPS** ») déterminent les termes et conditions qui gouvernent toute commande de prestation de services passée par le client (ci-après « **le Client** »). La signature par le Client du Bon de Commande (manuscrite ou électronique) emporte de plein droit son acceptation intégrale et sans réserve (i) des conditions particulières figurant au recto (ci-après le « **Bon de commande** »), (ii) de l'« Attestation de Mandat », (iii) des présentes CGPS et (iv) des Conditions Générales de Location de la solution logicielle (ci-après « **CGL** ») annexées, qui constituent un ensemble contractuel indivisible (ci-après « **le Contrat** »). L'ensemble de ces documents contractuels est remis au Client préalablement à la signature du Contrat, ce que le Client reconnaît expressément.

En cas de conclusion du Contrat à distance par voie électronique, l'ensemble du Contrat est présenté préalablement à la signature électronique, ce que le Client reconnaît. Le Contrat est retransmis par voie électronique au Client sur son adresse électronique communiquée à Linkeo.com.

Article 2 – Prestations et Solution Logicielle

2.1 - Linkeo.com propose notamment (i) la mise en place de produits internet (création de sites Internet, de pages sur les réseaux sociaux, de vidéos...) et leur maintenance, (ii) des prestations accessoires sur la durée du contrat (Hébergement, Nom de domaine, Mises à jour, Boîtes mails...) et (iii) des prestations complémentaires comme l'achat d'espace publicitaire sur différents supports de communication pour le compte de ses clients, la création de modules métier ou la gestion de la réputation en ligne (ci-après les « **Prestations** »).

La maintenance comprend notamment la maintenance des serveurs, de la Solution Logicielle, l'hébergement, l'accès à un service client par mail, téléphonique ou web.

Le détail des Prestations commandées par le Client pour la mise en œuvre de son plan de communication est mentionné dans les conditions particulières figurant au recto, intitulé Bon de Commande.

2.2 - Pour permettre l'exécution de ses Prestations, Linkeo.com utilise et met à disposition du Client sa propre solution logicielle interne, baptisée IDEO (ci-après la « **Solution Logicielle** ») et fournit des prestations liées, dans les conditions prévues aux Conditions Générales de Location de la solution logicielle (ci-après « **CGL** »). La Solution Logicielle permet (i) la création graphique, la configuration et la mise en ligne sur les réseaux internet par Linkeo.com d'un site internet et son référencement dans les conditions et limites décrites à l'article 16 et (ii) l'administration dudit site, sous la responsabilité et le contrôle du Client, via un accès à un compte utilisateur sur internet par un identifiant et un mot de passe. Linkeo.com est seul propriétaire de la Solution Logicielle.

Le Client reconnaît être informé que la commande de Prestation(s) implique la location par le Client de la Solution Logicielle dans les conditions décrites aux CGL.

2.3 - Les Prestations de (i) résiliation du contrat d'hébergement, (ii) transfert, gestion et délégation de nom de domaine depuis la société Pages Jaunes vers Linkeo.com, (iii) achat d'espaces publicitaires, (notamment Pages Jaunes) (iv) utilisation de données personnelles en vue de création et d'enrichissement des solutions faisant partie du Contrat impliquent l'octroi d'un mandat confié par le Client à Linkeo.com, formalisé au sein de l'« Attestation de mandat » régularisée par le Client. Les autres Prestations sont réalisées par Linkeo.com, hors mandat.

Article 3 - Prix des Prestations

3.1 - Les Prestations de Linkeo.com sont fournies sur la base (i) d'un prix fixe correspondant notamment à la prestation de création graphique du site internet selon les instructions du Client ou à la configuration de modules métiers, ou au travail de référencement naturel (ci-après le « **Prix Fixe** ») et (ii) d'une mensualité correspondant à la maintenance et aux autres Prestations potentiellement commandées dont le prix a pu être mensualisé et à la location de la Solution Logicielle (ci-après la « **Mensualité** ») (ci-après ensemble, le « **Prix** »). Ce Prix est ferme et non révisable pendant la durée du Contrat, sauf s'agissant des Conditions Financières Pages Jaunes dont le montant « Total Pages Jaunes » est facturé directement par la société Pages Jaunes et sera réévalué chaque année pen-dant la durée du Contrat, en fonction des révisions tarifaires de la société Pages Jaunes. Linkeo.com ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les modifications contractuelles et tarifaires de la société Pages Jaunes.

3.2 - Par défaut, le Prix, les montants ou les sommes s'entendent en euros, hors taxes (sauf disposition contraire).

3.3 - Les remises et offres promotionnelles portant sur le Prix sont valables pour la durée initiale du Contrat et ne s'appliquent pas en cas de reconduction tacite, ni en cas de renouvellement.

Article 4 - Conditions de règlement - Facilités de paiement - Défaut de paiement

4.1 - L'échéance mensuelle des Prestations commercialisées par Linkeo.com, y compris les Prestations sous mandat, sera payée par le Client chaque mois pendant la durée indiquée dans le Bon de commande. Les factures de Linkeo.com sont payables à leur date d'échéance telle qu'elle figure sur lesdites factures.

4.2 - Le premier règlement est payable à l'expiration du délai légal de 7 jours suivant la signature du Contrat.

4.3 - L'échéance est (sont) payable(s) par chèque, ou par mandat de prélèvement SEPA, selon les modalités de règlement choisies par le Client dans les conditions particulières figurant au recto. Il est calculé net sans escompte, sauf accord différent des parties.

Les informations contenues dans le mandat SEPA répondent au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

4.4 - En l'absence de paiement d'une échéance, au plus tard le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, il sera appliqué au Prix, à compter dudit jour et de plein droit, un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Cette pénalité sera exigible sans qu'un rappel ou mise en demeure soit nécessaire à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En sus de ces pénalités de retard, le Client sera redevable de plein droit des frais de recouvrement exposés ou d'une indemnité forfaitaire de 40 €. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant se substituera de plein droit à celui figurant sur les présentes CGPS.

Le Client reste seul et directement responsable du paiement des Prestations sous mandat, Linkeo.com n'agissant qu'en qualité de mandataire.

4.5 - En cas de non-respect des conditions de règlement figurant ci-dessus, Linkeo.com pourra décider de suspendre ou d'annuler la fourniture des Prestations en cours, en conservant l'(les) acompte(s) déjà perçu(s).

4.6 - Au terme du Contrat, Linkeo.com ne sera pas tenue d'accepter les demandes de délégation ou de transfert de gestion du (des) nom(s) de domaine du Client, si celui-ci ne paye pas le Prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées, et plus généralement si le Client reste devoir des sommes à Linkeo.com au titre de l'exécution ou de la résiliation du Contrat.

Article 5 – Facturation

Au titre du développement durable, le Client autorise expressément Linkeo.com à lui délivrer sa (ses) facture(s) sous forme électronique. Le Client sera libre de consulter sa facture, de la copier ou de l'imprimer. Une facture sur support papier peut être envoyée au Client à tout moment s'il en fait la demande écrite à Linkeo.com.

Article 6 - Rétractation – Durée – Résiliation

6.1 - Le Client dispose d'un délai de 14 jours suivant la signature du Contrat pour se rétracter. La rétractation peut être adressée à Linkeo.com, 23 rue des Grands Augustins – 75006 Paris, soit par courrier libre, soit via le formulaire remis avec le Contrat ou disponible sur le site www.linkeo.com.

6.2 - Le Contrat est conclu pour la durée mentionnée au Bon de Commande, exprimée en mois (« **Période initiale** »). Le Contrat prend effet à compter de sa date de signature.

En ce qui concerne la souscription par le Client d'une prestation de « Commande Pages Jaunes/ Pages Blanches », le Contrat ne prendra effet, qu'à compter du jour de l'envoi par Linkeo.com au Client d'une confirmation écrite de la prise en compte de la souscription à cette prestation.

6.3 - Au-delà de la Période initiale, le Contrat sera tacitement reconduit par périodes successives d'une année sauf dénonciation, par l'une ou l'autre partie, adressée par lettre recommandée avec AR, dans le respect d'un préavis d'une durée suffisante laquelle ne pourra être inférieure à 3 mois avant le terme de la Période Initiale ou d'une des périodes successives ci-avant visées.

6.4 - Résiliation anticipée amiable

Le Contrat conclu pour une durée ferme de 12 mois ou moins ne peut faire l'objet d'une résiliation anticipée amiable par le Client avant son terme, qu'à condition (i) que l'ensemble des sommes dues pour la durée entière du Contrat soient payées à Linkeo.com (ii) que l'avis de résiliation soit reçu dans les conditions visées à l'article 6.3.

Le Contrat conclu pour une durée ferme de 12 mois ou plus ne peut faire l'objet d'une résiliation anticipée amiable par le Client avant son terme qu'à partir du 13ème mois et à condition (i) que le client soit à jour de ses mensualités, (ii) que l'avis de résiliation soit reçu dans les conditions visées à l'article 6.3, (iii) que le Client règle à Linkeo.com des frais de résiliation anticipée (ci-après « **Frais de Résiliation Anticipée** »).

Les Frais de Résiliation Anticipée correspondent au trop perçu de remises accordées au Client lors de la conclusion du Contrat et dont le taux dépendait de la durée du Contrat conclu. Ils sont calculés sur la base de la durée effective du Contrat suivant la résiliation anticipée par le Client. Pour résilier et/ou connaître le montant des frais à acquitter, le Client doit transmettre le formulaire de résiliation dûment complété à l'adresse email suivante : resiliation@linkeo.com. Le formulaire de résiliation est à télécharger sur le site internet de Linkeo.com dans la rubrique « Contrat » : www.linkeo.com/contrat. La résiliation anticipée sera réputée acquise une fois les Frais de Résiliation Anticipée acquittés par le Client.

Dans l'hypothèse où le Contrat de Location de la Solution Logicielle aurait fait l'objet d'une cession au profit d'une société de financement, le montant des frais de résiliation anticipée sont à négocier entre le Client et Linkeo.com. La société de financement devra donner impérativement son accord à la résiliation anticipée et au montant des Frais de Résiliation Anticipée. La résiliation anticipée sera réputée acquise une fois les Frais de Résiliation Anticipée acquittés par le Client.

Article 7 – Configuration du compte Client

Dans le cadre de la réalisation des Prestations décrites à l'article 2, le Client s'oblige impérativement à fournir à Linkeo.com les éléments permettant la réalisation des Prestations commandées et la configuration complète du compte Client (textes, images ou photos du Client) et plus généralement les informations sollicitées par Linkeo.com (les « **Éléments** »). Le Client s'engage à fournir des informations exactes, vraies, à jour et complètes sur lui-même comme demandé par Linkeo.com. Le Client s'engage à adresser à Linkeo.com dans le cadre de la présente Prestation le maximum d'Éléments et à coopérer avec Linkeo.com pour une réalisation optimale du Site; à cette fin le Client sera contacté par Linkeo.com. A défaut, le processus de configuration en sera retardé, sans que la responsabilité de Linkeo.com puisse alors être recherchée directement ou indirectement à raison de ce retard. Dans l'hypothèse où le Client fournirait des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la société Linkeo.com est en droit de suspendre ou de résilier le compte Client sans délai ou de suspendre la mise en ligne du site créé. En cas de défaut de communication des Éléments par le Client à Linkeo.com un mois après la date de signature du Contrat et ce malgré plusieurs relances, le site pourra être réalisé et mis en ligne par Linkeo.com avec les données dont elle dispose sur le Client. Pour les Clients bénéficiant d'une option « Vidéo d'Entreprise », des images fixes extraites de la « Vidéo d'Entreprise » pourront permettre d'illustrer les pages du site Internet. En l'absence de textes et/ou photos fournis par le Client, Linkeo.com se réserve également le droit d'intégrer un texte générique sur l'activité du Client et d'utiliser des photos issues d'une banque d'images constituée par Linkeo.com pour toutes illustrations standards de sites internet. Enfin, en cas de défaut de communication des Éléments mais lorsque le Client aura toutefois choisi son ambiance dans le Bon de commande, Linkeo.com configurera l'ambiance choisie ; à défaut Linkeo.com configurera le site du Client avec toute ambiance de son choix.

Article 8 - Mise en ligne et Hébergement du site internet et du compte Client configuré- Modifications du compte Client

8.1 - Linkeo.com adressera au Client un email (ci-après « **Email de validation** ») pour l'informer de la validation administrative de son Contrat, de la création de son compte Client ainsi que de la mise à disposition de la Solution Logicielle conformément aux CGL annexées.

8.2 - Linkeo.com adressera au Client un second email, à l'issue de la période mentionnée à l'article 15.4 ci-après, pour l'informer de la mise en ligne de son site internet et de sa mise au point effective (ci-après « **Email de mise en ligne** »).

8.3 - En l'absence de contestation adressée à Linkeo.com par retour d'email ou par lettre recommandée avec AR dans un délai de 5 jours ouvrés suivant l'envoi de l'Email de mise en ligne, le Client est réputé avoir accepté l'intégralité de la Prestation réalisée et l'Email de mise en ligne sera réputé comme valant procès-verbal de réception de la Prestation réputée réalisée conformément au Contrat et aux configurations sollicitées par le Client.

8.4 - Pendant la durée du Contrat, Linkeo.com assure l'hébergement du site. La société se réserve néanmoins la possibilité d'interrompre son service pour les durées les plus courtes possibles afin d'améliorer le fonctionnement de la plateforme. Linkeo.com ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement ou d'interruption du réseau Internet ou téléphonique rendant impossible l'accès au compte. Le Client pourra modifier son compte Client et le site internet dans la limite de la Prestation et des opérations possibles via l'interface du compte Client accessible par son identifiant et son mot de passe.

Article 9 - Sécurité, Gestion des versions et Mises à jour de la Solution Logicielle

Le Client s'engage à éviter que la conception et la consultation du site internet entraîne une charge exceptionnelle des serveurs et/ou des programmes. Le Client s'engage également à ce que la conception et la consultation du site internet n'entraîne pas de faillites de sécurité de la Solution Logicielle dont seule Linkeo.com demeure propriétaire. A cette fin, Linkeo.com se réserve le droit de procéder à des mises à jour et/ou des versionnages complets de sa Solution Logicielle ayant pour objet de se préserver desdits troubles. Linkeo.com se réserve également le droit de supprimer les pages et/ou les contenus du Client non-conformes aux exigences du présent article.

Article 10 - Nom de domaine

Le transfert d'un nom de domaine, dont la gestion relève d'un autre prestataire que Linkeo.com, est subordonné à la validité du nom de domaine et au règlement des sommes restant dues au tiers prestataire. Lorsque le Client détient un nom de domaine chez un autre Registrar, Linkeo.com accepte d'utiliser et d'intégrer ce nom de domaine sous réserve que le Client transmette tous les éléments nécessaires à ladite intégration. A défaut de transmission dans un délai de 30 jours après acceptation des présentes, le Client devra choisir un autre nom de domaine à déposer et à gérer par Linkeo.com. Au regard des souhaits et Éléments transmis par le Client, Linkeo.com demande aux organismes compétents l'enregistrement ou le renouvellement des noms de domaine, sous réserve de leur disponibilité, pour le compte du Client. L'attribution d'un nom de domaine est soumise aux conditions générales du bureau d'enregistrement concerné lesquelles sont dans leur intégralité opposables et applicables au Client. L'obtention d'un nom de domaine est également tributaire des justificatifs demandés par le bureau d'enregistrement concerné. Un refus d'attribution de la part de ce dernier ne peut en aucun cas engager la responsabilité de Linkeo.com, qui face à un tel refus effectuera une nouvelle demande ayant préalablement fait objet de la validation par le Client. A défaut de réponse, dans un délai de 30 jours, le Client est réputé avoir accepté la nouvelle demande formulée par Linkeo.com. Chaque nom de domaine est attribué pour une durée déterminée ; de ce fait, le non renouvellement de sa souscription par le Client, dans les délais impartis, est susceptible de priver ultérieurement le client de son droit d'occupation sur les noms de domaine qui lui avaient initialement été attribués. La gestion d'un nom de domaine pour le Client par Linkeo.com est limitée à la durée du Contrat. Par conséquent, elle prendra automatiquement fin en cas d'expiration du Contrat, de telle sorte que la responsabilité de Linkeo.com, au titre de sa gestion, ne puisse être recherchée sur quelque fondement que ce soit à compter de ladite expiration. Le Client assume l'entière responsabilité du (ou des) nom(s) de domaine qu'il choisit notamment au regard des droits de propriété intellectuelle ou autres droits détenus par des tiers (marque, nom commercial...). Le Client prend à sa charge l'ensemble des frais relatifs à tout différend ou litige afférent au nom de domaine qui lui est attribué. La responsabilité de Linkeo.com ne saurait être engagée à raison des conséquences de l'intervention du Client ou d'un tiers susceptible d'affecter un nom de domaine dont le Client demande l'attribution le renouvellement ou le transfert ou qui a été préalablement réservé auprès de Linkeo.com. Le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance de la charte de nommage de l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération (l'AFNIC). Internet en Coopération (l'AFNIC).

Article 11 – Vidéo

Linkeo.com autorise le Client à reproduire et/ou diffuser publiquement la vidéo exportée sans ajout, altération ni modification pour la durée du Contrat et au-delà. La diffusion est faite sous la seule responsabilité du Client. Ainsi, la responsabilité de Linkeo.com ne pourra en aucun cas être recherchée à cet égard. Le Client garantit Linkeo.com contre toutes réclamations, actions et recours de tiers quels qu'ils soient à ce titre.

Article 12 – Référencement – Call tracking (Suivi d'appels entrants)

Le Client s'engage à fournir à Linkeo.com tous les éléments nécessaires à la réalisation du référencement du site internet. Il déclare avoir pris connaissance du règlement de Google Adwords présent sur le site de Google et accessible sur https://www.google.com/intl/fr_fr/adwords/select/TCFrance0706.html, de Waze Ads présent sur le site de Google et accessible sur <https://waze.com/advertising-terms/>, et de Facebook Ads et présent sur le site de Google et accessible sur <https://www.facebook.com/policies/ads>.

Le Client est seul responsable des choix des mots-clés, activité ou audiences ciblées, zone de chalandise et/ou liens sponsorisés. Il veille à ce que lesdits choix ne constituent pas une infraction notamment à l'ordre public interne ou international ou aux bonnes mœurs et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers et garantit Linkeo.com contre toute action en contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitaire, qui pourrait être intentée à son encontre en raison de l'utilisation de ces éléments. Linkeo.com se réserve toutefois le droit de refuser certains choix de mots clés naturels ou de liens commerciaux ou de les modifier en vue des motifs évoqués. Linkeo.com se réserve également le droit de modifier certains choix de mots clés naturels ou de liens commerciaux non conformes à l'activité du Client ou non pertinents et ce dans le strict respect de l'intérêt du Client. Le prix de l'offre liée aux liens commerciaux (google adwords, waze ads, instagram ads ou facebook ads) inclut le coût de la prestation en sus du coût d'achat de publicité en ligne. Ramené au total du prix des offres souscrites, celui-ci est de 50% pour les montants inférieurs à 399 € par mois ; il est de 40 % pour les montants compris entre 400 et 999 € par mois ; il est de 30% pour les contrats supérieurs à 999 € par mois. Linkeo.com limite l'usage de sa solution de Call tracking aux entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 50 salariés. Cette solution ne peut en aucun cas être couplée avec un centre d'appel comprenant plusieurs positions d'appel. Sa seule utilisation se borne à l'usage raisonnable de mesure d'appels entrants. Les numéros fournis par Linkeo.com ne sont pas portables vers d'autres opérateurs et demeurent la propriété exclusive de Linkeo.com.

Article 13 - Liens hypertextes

Si un ou plusieurs liens hypertextes externes sont créés sur le Site, le Client est seul responsable des choix des sites ou des pages reliées par ce(s) lien(s) et de l'exactitude de l'adresse de renvoi dudit (desdits) lien(s). Il est de la seule responsabilité du Client de veiller à ce que le(s) lien(s) ne constitue(nt) pas une infraction notamment à l'ordre public interne ou international ou aux bonnes mœurs et qu'il(s) n'est (ne sont) pas susceptible(s) de porter atteinte aux droits des tiers.

Article 14 – Publicité

Le Client autorise Linkeo.com à citer et reproduire à titre de référence le nom du Client et les Prestations réalisées. Le Client certifie avoir la possibilité d'en autoriser l'utilisation, la reproduction et la représentation et garantit Linkeo.com contre toute action en contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitaire, qui pourrait être intentée à son encontre à raison de l'utilisation, de la reproduction et de la représentation de ces éléments. Il est convenu que les pages web objets de du Bon de Commande pourront être reproduites par Linkeo.com à des fins publicitaires dans tout document et sur tout support imprimé, en ligne, sur CDROM et/ou le cas échéant pour les mesures d'audience associées, et ce pour la durée de trois (3) ans suivant le terme du Contrat.

Article 15 - Obligation de moyens - Responsabilité – Garantie

15.1 - Pour l'exécution du Contrat, Linkeo.com s'engage à mettre à disposition du Client la Solution Logicielle configurée selon les configurations sollicitées par le Client conformément aux articles 7 à 9 et à veiller à fournir toutes les informations nécessaires à son accès en ligne en fournissant au Client un identifiant et un mot de passe.

15.2 - Le Client est également informé que les configurations sollicitées conformément aux articles 7 à 9 sont tributaires de nombreux paramètres techniques, technologiques ou autres que Linkeo.com ne peut maîtriser de manière totale. Pour les produits applications mobiles, le lancement de leur design est soumis à la validation complète par le Client de la charte graphique du site internet. A compter de sa validation et dans un délai moyen de 45 jours, le produit sera présenté au Client. Concernant les sites internet non hébergés par Linkeo.com, le lancement du design de l'appi sera effectif à validation des supports de communication adéquats transmis par le Client.

Des délais additionnels, indépendants de la volonté de Linkeo.com, peuvent se rajouter du fait des exigences de validation d'Apple ou de Google ; la mise à disposition des applications dans l'App Store et dans le Play Store étant soumise à leur approbation. Dans le cas d'un refus, Linkeo.com ne pourra être tenue comme responsable.

15.3 - S'agissant des éléments ou contenus apportés par le Client à Linkeo.com pour la configuration de son compte ou pour toute autre Prestation, le Client déclare être titulaire de tous les droits et autorisations permettant la reproduction, la représentation et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de ces Éléments. Le Client a en outre la responsabilité exclusive de recueillir, en temps utile, les éventuelles autorisations nécessaires portant sur le droit d'utiliser l'image de toutes personnes ou de tous éléments ou biens intervenant, directement ou indirectement, dans les réalisations d'un site internet ou de toutes autres prestations effectuées par Linkeo.com. Le Client garantit Linkeo.com contre toute revendication de tiers sur ces Éléments et/ou à ce titre. Ces dispositions demeurent rigoureusement valables dans le cadre de l'utilisation de la Solution Logicielle de Linkeo.com par le Client.

15.4 - Linkeo.com s'engage à configurer le compte du Client, dans un délai de 30 jours à partir du moment où le Client a fourni tous les Éléments indispensables à ladite configuration. Ce délai se trouve suspendu dans le cas où le Client ne fournit pas tous les éléments nécessaires à la réalisation de la Prestation. Pour les Clients ayant souscrit l'offre E-commerce et/ou des options graphiques, le délai est porté à 90 jours. Toute demande faite par le Client pour une prestation non définie dans le Contrat fera l'objet d'un devis spécifique précisant les délais de réalisation. Lesdits délais prévalent entièrement sur les délais indiqués dans le présent article.

15.5 - Pour tout déplacement convenu, notifié et validé par le Client dans le cadre de l'exécution de la Prestation par Linkeo.com (exemple : Vidéo d'Entreprise), le Client s'expose au paiement d'une somme forfaitaire de deux cent (200) euros HT en cas de non-respect de son engagement de présence.

15.6 - Linkeo.com sera déchargée de toute responsabilité envers le Client en cas de mise en ligne de contenus illégaux, illicites ou portant atteinte à des droits de tiers, notamment en cas de choix par le Client de mots clés non autorisés par les moteurs de recherche, ou ne pouvant être utilisés par le Client. keo.com sera déchargée de toute responsabilité envers le client :

- (i) lorsqu'elle aura soumis au Client des projets (ex.: BAT Pages Jaunes) et que le Client n'aura pas émis par écrit (email ou lettre AR) un avis défavorable ou une demande de modification,
- (ii) lorsqu'elle aura adressé au client l'Email de mise en ligne et que le Client n'aura pas émis une demande de modification justifiée, par courrier RAR ou email dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de cet envoi.
- (iii) en cas de non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat.

iraison sera réputée conforme au bon de commande valant contrat de prestation et de location de site web.

15.8 - En cas de manquement quelconque de l'une des parties dans l'exécution de ses obligations (défaut d'exécution ou mauvaise exécution), celle qui en réclame l'exécution devra mettre en demeure la Partie défaillante de s'exécuter dans un délai de quinze (15) jours ouvrés suivant sa notification, conformément à l'article R.123-38 du Code de Commerce et aussi du règlement général sur les données personnelles (RGPD), Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016. A ce titre le Client s'engage à remettre à Linkeo.com les éléments légaux devant figurer sur le site internet. Le Client garantit Linkeo.com contre toute action ou condamnation qu'il aurait à supporter du fait du non-respect par le Client des dispositions du présent article. En dehors des contrats souscrits par un mandataire au sens de la loi du 29 janvier 1993, le signataire demeure responsable du paiement prévu par le Contrat même s'il a demandé, pour des raisons qui sont propres, que la facture soit adressée à un tiers.

15.9 - Le Client est également tenu de faire figurer sur le site internet les mentions prévues à l'article 19 de la Loi sur la Confiance en l'Economie Numérique du 21 juin 2004, ainsi que celles prévues à l'article R.123-38 du Code de Commerce et aussi du règlement général sur les données personnelles (RGPD), Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016. A ce titre le Client s'engage à remettre à Linkeo.com les éléments légaux devant figurer sur le site internet. Le Client garantit Linkeo.com contre toute action ou condamnation qu'il aurait à supporter du fait du non-respect par le Client des dispositions du présent article. En dehors des contrats souscrits par un mandataire au sens de la loi du 29 janvier 1993, le signataire demeure responsable du paiement prévu par le Contrat même s'il a demandé, pour des raisons qui sont propres, que la facture soit adressée à un tiers.

15.10 - Toute demande de modifications concernant le référencement naturel du Client ayant pour finalité de changer une ou plusieurs combinaisons de mots-clés ou de supprimer les landing pages doit faire objet d'un accord préalable de Linkeo.com. Le Client déclare avoir pris connaissance qu'une telle modification peut entraîner une suspension de sa garantie de visites.

15.11 - Visites : Les visites notées dans le Bon de Commande s'entendent comme une moyenne mensuelle mesurée sur la durée du Contrat et après 3 mois suivant la mise en ligne du site. L'offre visite comprend le recours éventuel à des landing pages sur le site Internet ou à des liens sponsorisés payants pour permettre l'atteinte de ces objectifs. Ces derniers ne pourront être tenus que si le Client est à jour du paiement de ses factures. La responsabilité de Linkeo.com ne pourra être engagée dans le cas contraire ou si le Client refuse les moyens usés par Linkeo.com pour parvenir à son engagement de visites.

Une visite peut provenir (cette liste n'est pas limitative) :
- du référencement naturel ou SEO : toutes requêtes venant sur le site du Client depuis un moteur de recherche, - de liens sponsorisés ou SEM : toutes requêtes venant sur le site du client depuis une campagne de liens sponsorisés gérée par Linkeo.com,
- de liens référents Linkeo.com : toutes requêtes venant sur le site du Client depuis un site géré par Linkeo.com (annuaires ...),
- des réseaux sociaux (Google Plus & Facebook ou SMO) : toutes personnes venant sur le site du Client depuis des comptes Google Maps / Google Plus ou Facebook mise en place par Linkeo.com

- direct : toutes personnes se rendant sur le site du Client en tapant l'adresse du site dans un navigateur web.

Article 16 - Propriété Intellectuelle

16.1 (a) Les droits de propriété intellectuelle (droit de reproduction et de représentation) portant sur l'ensemble des créations réalisées pour le Client exclusivement par Linkeo.com en exécution de la (des) Prestation(s) commandée(s), en particulier les créations graphiques réalisées par Linkeo.com dans le cadre de la réalisation d'un site internet (créations graphiques, logos, animations, textes, etc.) ne sont cédés au Client, pour la durée des droits et le monde entier, qu'à compter seulement (i) du terme du Contrat, et (ii) du parfait et complet paiement du Prix à Linkeo.com, à l'exclusion des droits sur la Solution Logicielle.

Il est rappelé que la Solution Logicielle est un logiciel spécifique éditée par Linkeo.com et dont Linkeo.com est l'unique propriétaire. Linkeo.com demeure seul propriétaire de tous les droits de propriété sur la Solution Logicielle, le(s) code(s) source(s) et objet(s) de la Solution Logicielle et notamment de propriété intellectuelle et industrielle, et aucune disposition du Contrat ne pourra être interprétée comme conférant au Client des droits autres que ceux qui lui sont accordés au titre des créations graphiques réalisées selon les instructions du Client. 16.1

(b) Au terme du Contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client n'aura plus accès à son compte Client, qui sera résilié et fermé, et se verra seulement communiquer à sa demande par Linkeo.com, sauf inexécution du Client de ses obligations envers Linkeo.com, un fichier comportant tous les éléments des produits internet dont le Client est le titulaire. Le Client ne disposera directement ou indirectement d'aucun élément de la Solution Logicielle du site qui demeurera la seule et unique propriété de Linkeo.com.

16.2 - Concernant les visuels : photos, images ou illustrations ou animations initialement fournis par Linkeo.com avec ou sans modifications, le Client s'engage à respecter les termes de licences «standard» énoncés par les prestataires indépendants de Linkeo.com tels que Shutterstock, Fotolia ou Istock. En aucun cas Linkeo.com ne sera tenue responsable pour l'utilisation abusive et/ou non conforme desdits visuels.

Article 17 – Confidentialité

Les parties conviennent de considérer comme strictement confidentiel l'ensemble des informations et des documents échangés dans le cadre des présentes, y compris le Contrat. Cette obligation survivra pendant une durée de vingt-quatre (24) mois à l'expiration du Contrat pour quelle cause que ce soit.

Article 18 – Résiliation – terme du Contrat

18.1 - Le Contrat est conclu pour une durée ferme et déterminée au Bon de Commande qui ne peut faire l'objet d'une résiliation anticipée, sauf en cas Résiliation anticipée amiable conformément à l'article 6.4.

18.2 - Toute signature d'un nouveau Contrat entre Linkeo.com et le Client relatif au même site internet, postérieurement à ce Contrat, remplacera automatiquement le Contrat en cours qui sera automatiquement résilié. Au terme du Contrat, l'accès aux Services de la société Linkeo.com sera interrompu et le Client cessera d'utiliser tous les codes d'accès aux services en ligne. Les éléments des produits internet dont le Client est le titulaire lui sont remis dans les conditions de l'article 16.

Article 19 - Litiges - Droit applicable

19.1 - Tout différend relatif au Contrat et notamment à son interprétation, exécution, résiliation est sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, quelle que soit la nationalité du client et le lieu d'exécution du Contrat, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sauf disposition contraire impérative et d'ordre public de la Loi.

19.2 - En cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par Linkeo.com, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du Client fauif, ainsi que les frais liés ou résultant du non-respect par le Client des conditions de règlement de la commande considérée.

19.3 - Le Contrat et ses suites sont régis par la Loi française, à l'exclusion de tout autre droit.

Article 20 - Clause de référencement commercial

Le Client autorise Linkeo.com, à titre gracieux et sans limitation dans le temps, à faire usage, mention, représentation ou reproduction, sur tout support de communication, et à des fins promotionnelles, publicitaires ou de référencement (et en particulier à titre de référence commerciale pour faire la promotion auprès de tiers de ses réalisations pour le compte de clients), du nom du Client, de son logo ou de sa marque, et ceci notamment par la représentation ou la publication des créations réalisées pour le compte du Client, en particulier le site internet du Client créé dans le cadre de ce contrat, sous forme par exemple d'utilisation de screenshot (capture d'écran) ou de frame, ou de liens hypertexte dirigeant vers ledit site.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE LA SOLUTION LOGICIELLE

Article 1 – Définitions

Bailleur : Désigne la société de financement susceptible de devenir le cessionnaire financier du contrat de location de la Solution Logicielle.

Bon de commande : document contractuel contenant les conditions particulières de la commande des Prestations et de la location de la Solution Logicielle.

CGPS : Conditions Générales de Prestation de Services de Linkeo.com.

Fournisseur : éditeur ou distributeur auprès duquel le Locataire a choisi la Solution logicielle, objet du présent Contrat, en l'occurrence la société Linkeo.com.

Loyer : mensualité stipulée au bon de commande

Mise en ordre de marche : Ensemble des opérations effectuées par le Locataire et/ou le Fournisseur, à l'issue desquelles (i) la Solution Logicielle est en état de fonctionnement et (ii) la Prestation réalisée par Linkeo.com réceptionnée par le locataire, conformément à l'article 8.3 des CGPS.

Prestation : Prestation de service proposée par Linkeo.com dont la réalisation nécessite l'utilisation et la mise à disposition de la Solution Logicielle. Les Prestations sont décrites aux articles 1 et 2 des CGPS jointes et les Prestations commandées par le client sont détaillées au sein du bon de commande.

Solution Logicielle : solution logicielle interne à la société Linkeo.com, baptisée IDEO, propriété exclusive de Linkeo.com, constituant un ensemble de programmes d'ordinateur accompagnés de leur documentation (ce qui inclut les systèmes d'exploitation, les langages, les compilateurs, les logiciels, les logiciels d'application, la licence d'utilisation d'un ou des logiciel(s)), utilisés et mis à disposition pour la réalisation des Prestation pour lesquels le Bailleur a obtenu de son Fournisseur le droit de les concéder.

Article 2 - Documents contractuels

La signature par le Client du Bon de Commande emporte de plein droit son acceptation intégrale et sans réserve (i) des conditions particulières figurant au recto (ci-après le « **Bon de commande** ») et des présentes CGL qui constituent un ensemble contractuel indivisible (ci-après « **le Contrat de Location** »).

En cas de contradiction entre les différents documents s'agissant de la location de la Solution Logicielle, les Parties conviennent expressément que le Bon de commande puis les présentes CGL prévaudront sur tout autre document.

L'ensemble de ces documents contractuels est remis au Client préalablement à la signature du Contrat de Location, ce que le Client reconnaît expressément.

En cas de conclusion du Contrat de Location par voie électronique, l'ensemble du Contrat de Location est présenté préalablement à la signature électronique, ce que le Client reconnaît. Le Contrat de Location est retransmis par voie électronique au Client sur son adresse électronique communiquée à Linkeo.com.

Article 3 - Objet du contrat

Le présent Contrat a pour objet de fixer les modalités, notamment financières, de location de la Solution Logicielle conclue entre le Fournisseur et le Locataire, le Fournisseur s'engageant à mettre à disposition du Locataire la Solution Logicielle en contrepartie par ce dernier du paiement de loyers et du respect des conditions d'utilisation de la Solution Logicielle décrites ci-après.

Article 4 - Choix de la Solution Logicielle – livraison – réception

4.1 - La Solution Logicielle est choisie auprès du Fournisseur par le Locataire qui assume seul la responsabilité de son choix. Le Locataire détermine avec le Fournisseur, les conditions, délais, modalités et lieu de livraison.

4.2 - Le Fournisseur adressera au Client un mail pour l'informer notamment de la mise à disposition de la Solution Logicielle (ci-après « **Email de validation** »).

4.3 - Le Fournisseur adressera au Client un second email une fois la mise au point effective de la Solution Logicielle pour en informer le Locataire (ci-après « **Email de mise en ligne** »).

4.4 - L'absence de contestation de l'Email de mise en ligne, par retour d'email ou par lettre recommandée avec AR dans les 5 jours ouvrés suivant son envoi, vaut reconnaissance par le Locataire de la bonne exécution de la Solution Logicielle livrée, ainsi que de sa mise au point effective ; l'Email de mise

réception. Toute rétentio abusive d'acceptation, alors que la Solution Logicielle délivrée est conforme au Bon de commande, engage la responsabilité du Locataire à l'égard du Bailleur.

Article 5 - Garantie des logiciels – responsabilité

Le Fournisseur est seul tenu à l'égard du Locataire de la mise à disposition et de la conformité de la Solution Logicielle dans les conditions prévues au Contrat de Location. La Solution Logicielle est réputée conforme au Contrat de Location de la Solution Logicielle dans les conditions visées à l'article 4.4 des CGL, ce que le Locataire reconnaît.

Le Bailleur, dont l'intervention est de nature financière, n'étant ni éditeur, ni distributeur de solutions logicielles, ne peut en aucune manière garantir la conformité de la Solution Logicielle aux spécifications publiées par le Fournisseur, l'aptitude de la Solution Logicielle à atteindre les résultats souhaités, l'absence d'erreurs et leur correction, les défauts ou vices cachés, les risques d'éviction.

En cas de difficulté quelconque relative à l'un des motifs ci-dessus, le Locataire ne pourra différer ni interrompre le paiement régulier des loyers, ni exercer contre le Bailleur quelque recours que ce soit pour obtenir la résolution ou la résiliation du présent Contrat de Location ou formuler toute demande de dommages et intérêts. Le Locataire fera son affaire personnelle de la résolution avec le Fournisseur de tout litige ou difficulté résultant d'un des motifs ci-dessus sans que le Bailleur puisse être mis en cause. Le Locataire prendra à sa charge les conséquences financières de tout litige trouvant son origine dans l'un des motifs énoncés ci-dessus, y compris s'agissant de la réclamation d'un tiers. L'arrêt du paiement des loyers par le Locataire n'interviendra qu'après notification au Bailleur par le Locataire d'une décision définitive ayant autorité de la force jugée ayant prononcé la résiliation du présent Contrat de Location.

Article 6 - Utilisation - support – assurances

Le Locataire s'engage à utiliser la Solution Logicielle conformément aux CGL.

La société Linkeo.com demeure propriétaire de l'intégralité des droits patrimoniaux afférents à la Solution Logicielle qui lui sont dévolus par la Loi.

La société Linkeo.com concède au Locataire une licence d'utilisation de la Solution Logicielle, incessible, non transférable et non exclusive, consistant dans le droit de la mettre en œuvre et de l'utiliser par affichage, chargement, exécution, transmission et stockage.

Le Locataire s'interdit de procéder à toutes corrections d'erreurs, de modifications, d'adaptations ou de traductions de la Solution Logicielle. Le Locataire ne peut pas, sauf accord écrit de la société Linkeo.com, mettre à disposition d'un tiers, concéder ou nanter tout ou partie de la Solution Logicielle, céder ou apporter le droit au Contrat de Location, ou remettre tout ou partie de la Solution Logicielle à un tiers. Le Locataire fera son affaire de toute contestation par un tiers du droit de propriété des Solutions Logicielles sans que le Bailleur en soit inquiété. Le Locataire est seul responsable de tout dommage causé directement ou indirectement par les Solutions Logicielles. Dans le cas où le Locataire souscrit à ses frais une assurance couvrant le ou les Solutions Logicielles, l'assurance souscrite devra comporter de manière expresse une délégation du bénéfice de toute indemnité versée par l'assureur au Locataire au profit du bailleur.

Article 7 - Loyers

7.1 - Pour l'ensemble des licences d'utilisation de la Solution Logicielle, le Locataire s'engage à payer au Fournisseur les loyers prévus au Bon de commande, augmentées des taxes en vigueur au moment de l'exigibilité de chaque terme. Les loyers indiqués au Bon de commande sont fermes et non révisables pendant toute la durée du présent Contrat de Location. En cas de cession par le Fournisseur au Bailleur du Contrat de Location, le Locataire une fois informé, s'engage à verser les loyers entre les mains du Bailleur.

7.2 - Les loyers sont dus à compter de la date d'envoi de l'Email de validation (concomitamment à la mise à disposition de la Solution Logicielle). Les loyers sont perçus mensuellement en terme à échoir, sauf mention contraire aux conditions particulières. A cet effet, le Locataire signera un mandat de prélèvement SEPA joint au présent Contrat de Location. Les informations contenues dans le mandat SEPA répondent au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

7.3 - En l'absence de paiement d'une échéance, au plus tard le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, il sera appliqué au prix, à compter du jour et de plein droit, un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Cette pénalité sera exigible sans qu'un rappel ou mise en demeure soit nécessaire à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En sus de ces pénalités de retard, le Client sera redevable de plein droit des frais de recouvrement exposés ou d'une indemnité forfaitaire de 40 €. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant se substituera de plein droit à celui figurant sur les présentes CGL.

Article 8 - Impôts et taxes - services annexes

8.1 - Toute somme due au titre du présent Contrat de Location, à l'exception des intérêts de retard dus au titre de l'article 7.4 ci-dessus, sera majorée de la T.V.A. au taux en vigueur au moment du paiement et de tous droits, impôts ou taxes applicables à l'opération le cas échéant.

8.2 - Le Locataire paiera directement aux administrations, collectivités ou organismes intéressés ou remboursera au Fournisseur en sus des loyers : a) tous droits, impôts, taxes et contributions, de quelque façon qu'ils soient désignés, directs ou indirects, y compris les droits d'enregistrement grevant l'utilisation, la location, le fonctionnement, le contrôle ou la propriété de la Solution Logicielle, b) tous droits, impôts, taxes et loyers qui pourraient être créés ultérieurement, sous quelque forme que ce soit, en supplément ou en remplacement de ceux ci-dessus prévus, c) plus généralement toutes charges quelconques de quelque nature qu'elles soient, qui seraient ou pourraient devenir exigibles sur la Solution Logicielle, le tout de manière que les loyers soient perçus par le Fournisseur, nette de toutes charges quelconques.

8.3 - Toute modification des conditions, telle que, par exemple, changement d'adresse, domiciliation bancaire, modification de la période des échéances, des garanties, duplicata de contrat, transfert de dossier, fera l'objet d'une facturation du Fournisseur – ou du Bailleur si le Contrat de Location était cédé par le Fournisseur – au Locataire au tarif en vigueur au moment de sa résiliation. La tarification applicable sera communiquée par le Bailleur sur demande du Locataire. Elle est également disponible en affichage au sein des agences du Bailleur.

Article 9 - Responsabilité

9.1 - Le Fournisseur, et par conséquent le Bailleur qui s'y substituerait dans les conditions visées à l'article 13, n'est en aucun cas responsable :

- Des retards ou manquements à l'une des obligations mises à sa charge par le présent Contrat de Location dès lors que ce retard ou ce manquement est dû à un cas de force majeure, à un cas fortuit ou à des conflits sociaux,
- Des dommages dus à l'inexécution par le Locataire de ses obligations,
- Des dommages indirects et de tout préjudice financier ou commercial (par exemple manque à gagner ou trouble commercial quelconque).

9.2 - Le Locataire est seul responsable de l'utilisation de la Solution Logicielle objet du présent Contrat de Location et en a la garde exclusive. Notamment, il assure lui-même l'organisation, la mise en œuvre et la coordination des moyens qui ne sont pas à la charge du Fournisseur par application du Contrat de Location. La Solution Logicielle est utilisée sous la seule direction, le contrôle et la responsabilité du Locataire, qui en détermine notamment l'usage adéquat. Le Fournisseur ne pourra être tenu pour responsable d'un préjudice financier commercial ou d'une autre nature, y compris des pertes de données, causé directement ou indirectement par l'utilisation ou le fonctionnement de la Solution Logicielle. Le Fournisseur ne pourra être tenu pour responsable des pannes ou anomalies liées à l'utilisation de la Solution Logicielle, quelque que puisse être la durée de la panne ou du dysfonctionnement.

9.3 - En cas de cession du Contrat de Location, le Bailleur ne peut être tenu pour responsable des éventuels préjudices subis par le Locataire, qui devra adresser directement au Fournisseur toute demande.

Article 10 - Entrée en vigueur - durée - renouvellement – préavis

10.1 - Le Contrat de Location entre en vigueur à la date de signature par le Locataire du Bon de Commande, sous la condition résolutoire de la non-réception de l'Email de mise en ligne valant procès-verbal de réception tel que décrit à l'article 4. Le Contrat de Location est conclu pour une durée ferme et déterminée au Bon de Commande, exprimée en mois (ci-après la « Période Initiale »).

10.2 - Le Locataire dispose d'un délai de 14 jours suivant la signature du Contrat pour se rétracter. La rétractation peut être adressée au Fournisseur Linkeo.com, 23 rue des Grands Augustins – 75006 Paris, soit par courrier libre, soit via le formulaire remis avec le Contrat de Location ou disponible sur le site www.linkeo.com.

10.3 - Au-delà de la Période initiale, le Contrat sera tacitement reconduit par périodes successives d'une année sauf dénonciation, par l'une ou l'autre partie, adressée par lettre recommandée avec AR, dans le respect d'un préavis d'une durée suffisante laquelle ne pourra être inférieure à 3 mois avant le terme de la Période Initiale ou d'une des périodes successives ci-avant visées. À l'expiration de la Période initiale et des éventuelles reconductions, le droit d'utilisation de la Solution Logicielle cesse et le Locataire s'engage à remettre, à la demande du Bailleur, une attestation certifiant la cessation de l'utilisation de la Solution Logicielle. Cette disposition s'appliquera également en cas de résiliation du contrat de location en vertu de l'article 12.

Article 11 – Résiliation

11.1 - Le présent Contrat de Location est conclu entre les Parties dès sa signature manuscrite ou électronique pour une

durée définie dans le Bon de Commande.

11.2 - Le présent Contrat de Location pourra être résilié de plein droit pour faute par le Fournisseur, ou le Bailleur venant aux droits du Fournisseur, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, 15 jours après une mise en demeure adressée au Locataire restée infructueuse dans les cas suivants : (i) non-paiement même partiel à l'échéance de l'un des loyers et sans que les offres de payer ou d'exécuter ultérieures puissent enlever au Fournisseur le droit d'exiger la résiliation encourue, (ii) non-exécution par le Locataire, d'une seule de ses obligations contractuelles, (iii) de cession amiable ou forcée du fonds de commerce du Locataire, (iv) de cessation d'activité partielle ou totale du Locataire, de liquidation amiable, de dissolution, de cession ou de changement de l'actionnariat, y compris fusion, apport partiel d'actif ou scission.

Suite à une résiliation pour faute du Locataire, ce dernier devra verser au Fournisseur une somme égale à la totalité des loyers échus et impayés majorée d'une clause pénale de 10% ainsi qu'une somme égale à la totalité des loyers restant à échoir au jour de la résiliation majorée d'une clause pénale de 10%. En cas de résiliation, le Locataire devra honorer les obligations prévues à l'article 12 ci-dessous. Tous les frais et accessoires, même non irrépétibles, nécessaires au recouvrement de la créance du Fournisseur sont à la charge du Locataire. Dans l'hypothèse où l'un des cas susvisés venait à se réaliser, l'accès à la Solution Logicielle, support des Services de la société Linkeo.com sera interrompu et le Client cessera d'utiliser tous les codes d'accès aux services en ligne.

Article 12 – Restitution

Au terme de la période de location, ou en cas de résiliation du présent Contrat de Location, le Locataire devra (i) cesser d'utiliser la Solution Logicielle, (ii) adresser au Fournisseur, avec copie au Bailleur, une attestation certifiant qu'il a cessé l'utilisation de la Solution Logicielle, détruit les copies et effacé les programmes des dispositifs de stockage, (iii) restituer au Fournisseur toute documentation afférente à la Solution Logicielle. En cas de retard dans la restitution ou la désinstallation des logiciels, le Locataire doit de plein droit au Fournisseur ou au Bailleur le cas échéant, une indemnité de jouissance égale au dernier loyer mensuel HT facturé. En cas d'impossibilité de restitution de la Solution Logicielle, le Locataire devra verser au Fournisseur une indemnité forfaitaire de non restitution égale à 6 mois de loyers.

Article 13 - Cession – délégation

13.1 - Le Locataire reconnaît que le Fournisseur l'a tenu informé de l'éventualité d'une cession, d'un nantissement ou d'une délégation des Solutions Logicielles et/ou de céder à tout moment, le Contrat de Location ou tout ou partie de ses droits d'utilisation de la Solution Logicielle, en particulier de créance au profit d'une banque, d'un établissement financier, ou de toute autre personne morale (ci-après dénommée le Bailleur).

Le Locataire (i) confirme qu'il ne fait pas de la personnalité du Fournisseur une clause fondamentale de son accord, (ii) accepte par avance la substitution d'une autre entreprise pour la location de la Solution Logicielle et (iii) consent dès à présent et sans réserve à une telle opération et s'engage à signer à la première demande du Fournisseur ou du Bailleur tout document nécessaire à la régularisation de l'opération. De telles cessions seront portées à sa connaissance par tout moyen, à l'initiative du Fournisseur ou du Bailleur, notamment par le libellé de la facture unique de loyer qui sera adressée au Locataire.

La cession ne pourra être effective au plus tôt qu'à compter de l'envoi de l'Email de validation.

13.2 - En cas de cession, le Bailleur se substitue dans les droits et obligations du Fournisseur à l'égard du Locataire et le Locataire s'engage à verser au Bailleur la totalité des loyers, en principal, intérêts, accessoires et TVA, à partir de la date de substitution.

13.3 - Le Bailleur n'intervenant qu'en qualité de société de location financière, il n'a aucune connaissance en matière de conception, d'élaboration de la Solution Logicielle quelle qu'elle soit. En conséquence, le Locataire qui a choisi sous sa seule responsabilité le Fournisseur et la Solution Logicielle renonce à tout recours contre le Bailleur, quelle qu'en soit la nature, pour quelque motif que ce soit, notamment pour l'inexécution de l'obligation de livraison, non-conformité de la Solution Logicielle, vices cachés. L'acceptation par la présente de toute cession vaut décharge à ce sujet, le Bailleur n'ayant pas à vérifier par lui-même la réalité matérielle de la bonne livraison et de l'installation conforme de la Solution Logicielle. Toutes les autres obligations relatives au présent Contrat de Location et à la Solution Logicielle resteront à la charge du Fournisseur.

En cas de cession du Contrat de Location, le Fournisseur conserve avec le Locataire, la relation commerciale relative à l'exécution des prestations, gouvernée par les CGPS.

13.4 - Dans l'hypothèse d'une cession dans les conditions de l'article 13 à un Bailleur, la cession n'étant effective qu'à compter de l'Email de mise en ligne, aucune clause ou conséquence de l'exécution du Contrat conclu entre le Locataire et la société Linkeo.com ne pourra être opposée au Bailleur pour quelque raison que ce soit, ni justifier le non-paiement des loyers entre les mains du Bailleur.

13.5 - Les sociétés susceptibles de devenir cessionnaires au titre du présent contrat de location sont les suivantes : LOCAM SAS RCS 310880315 - LEASECOM SAS, RCS 331 554 071

Article 14 - Indépendance juridique des créances

Dans l'hypothèse d'une cession dans les conditions de l'article 13, le Bailleur pourra être chargé de l'encaissement des Mensualités dues au titre de ce Contrat de prestations de services. Cet encaissement s'effectuera au nom et pour le compte du Fournisseur en vertu du mandat de prélèvement SEPA désignant le Bailleur, ce dernier faisant son affaire de la restitution au Fournisseur de la part des mensualités lui revenant. Par ailleurs, le Locataire confirme qu'il ne fait pas de la personnalité du Fournisseur une clause fondamentale de son accord et accepte par avance la substitution d'une autre entreprise pour la réalisation de ces prestations.

Article 15 - Election de domicile

Le Fournisseur et le Locataire élisent domicile à leur siège social indiqué aux Conditions Particulières. Tous avis afférents au Contrat de location seront censés avoir été donnés lorsqu'ils auront été envoyés par la poste, en port payé, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à ce domicile, ou à telle autre adresse que l'expéditeur et le destinataire peuvent s'être réciproquement donnée par écrit, ou par Keyvelop (Enveloppe Numérique Sécurisée).

Article 16 - Informatique et Liberté - Règlement Européen 2016/679

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Contrat de Location sont nécessaires au traitement de la demande et à la gestion de l'opération. Elles pourront, de convention expresse, être communiquées par le Fournisseur ou le Bailleur à leurs sous-traitants, partenaires, courtiers et assureurs ainsi qu'aux personnes morales du groupe à des fins de gestion ou de prospection commerciale. Le Locataire peut pour des motifs légitimes s'opposer à certains de ces traitements. Il peut également s'opposer sans frais à l'utilisation commerciale de ses données. Les droits d'accès, de rectification, ou d'opposition peuvent être exercés auprès du représentant légal du Fournisseur ou du Bailleur dont les coordonnées figurent au sein du présent Contrat de Location.

Les données personnelles du Locataire, de ses représentants légaux et/ou tout autre signataire du Contrat de Location - limitées et nécessaires à l'exécution du Contrat de Location - ont été collectées et seront traitées de manière licite et transparente. Ces données seront conservées, pendant une durée maximale de 5 ans à compter du terme du Contrat de Location et seront traitées de façon à garantir une sécurité appropriée. Par la signature du présent Contrat de Location, le Locataire, son représentant légal et/ou tout autre signataire donne son accord exprès au traitement de ses données personnelles. La personne concernée dispose du droit : de retirer son consentement ; d'accéder à ses données personnelles et d'en demander la rectification, l'effacement ou leur limitation ; de s'opposer au traitement et à la portabilité de ses données ; de solliciter l'effacement de ses données personnelles, si leur conservation n'est plus nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ; de demander la portabilité de ses données personnelles. Ces demandes devront être adressées par courrier au siège social du Fournisseur ou du Bailleur, au Responsable du traitement, lequel disposera, dès réception, d'un délai d'un mois, pour y répondre. La personne concernée pourra saisir la CNIL de toute demande concernant ses données personnelles.

Article 17 - Clause attributive de compétence et Loi applicable

17.1 - De convention expresse, tout litige relatif au présent Contrat de Location sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris et, en cas de cession, à la compétence du tribunal du siège social du Bailleur ou, au seul choix du Bailleur ou du Fournisseur, des tribunaux du domicile de l'un des défendeurs.

17.2 - Le présent Contrat de Location et ses suites sont régis par la loi française et alors même notamment que le Locataire serait de nationalité étrangère et/ou que le Contrat de Location s'exécute en tout ou partie à l'étranger.

LINKEO

LINKEO.COM - www.linkeo.com

23 rue des Grands Augustins, 75006 Paris
S.A au capital de 700 000 € - RCS 430 106 278
Tél : 09 72 67 01 67 - Fax : 01 42 60 90 11

